

Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte - Excédent 2004 - Réaffectation - Versement de subventions

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : Par convention, la Ville s'engage à verser à l'Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA) une subvention annuelle de fonctionnement pour couvrir les dépenses liées aux traitements et charges de sept postes et demi d'éducateurs spécialisés qui interviennent sur les quartiers de Montrapon, Fontaine-Ecu, Clairs-Soleils, Orchamps-Palente, Rosemont/St-Ferjeux, la Grette, Planoise/Ile de France et Planoise/Parc.

Le résultat financier présenté par l'ADDSEA pour l'exercice 2004 du service prévention spécialisée et approuvé par l'Assemblée Générale de l'association du 25 mai 2005 fait apparaître un résultat excédentaire d'un montant de 12 559,24 €.

Il convient donc que cette somme soit reversée à la Ville après émission du titre de recettes correspondant.

Par ailleurs, il est proposé de soutenir deux projets associatifs qui s'inscrivent dans l'objectif de développement social des quartiers :

- «Musique au kiosque des Orchamps» porté par l'association «Ça joue» qui vise, par le biais de la diffusion musicale, à inciter les habitants et notamment les jeunes à participer à la dynamisation du secteur des Orchamps. Un soutien de 1 000 € est proposé pour cette manifestation qui s'est déroulée le 5 juin 2005.

- «En passant par la Montagne», porté par l'ADDSEA, qui vise, par le biais de la pratique sportive et la rupture avec le milieu de vie, à participer à la réinsertion de jeunes en voie de marginalisation. Un soutien de 2 400 € est proposé pour une action qui se déroule de mai à août 2005.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'inscription de la somme de 12 559 € correspondant à l'excédent 2004 du résultat financier de l'ADDSEA en recettes au chapitre 77.522/7718 CS 47040 et en dépenses de la façon suivante :

* 9 159 € au chapitre 011.522/6042 CS 47040 pour la mise en oeuvre d'actions du service

* 3 400 € au chapitre 65.522/6574 CS 47040 reversés sous la forme de subventions pour 1 000 € à l'association Ça joue pour le projet «Musique au Kiosque des Orchamps» et pour 2 400 € au service de prévention spécialisée de l'ADDSEA pour le projet «En passant par la montagne».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Mme DUFAY, Mme PRESSE et Mme POISSENOT n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 2005.